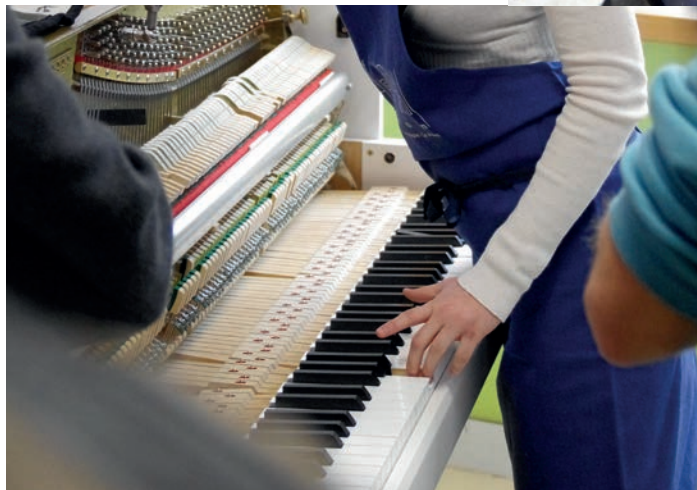


Itemm

Institut technologique européen
des métiers de la musique



**DOSSIER
DE PRESSE**

**INSTITUT TECHNOLOGIQUE EUROPÉEN
DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE**

ITEMM



Sommaire

Allez savoir !	3
Allez savoir quoi !	4
Allez savoir comment !	6
Allez savoir pourquoi !	7
Allez savoir pour qui !	9
L'ITEMM en chiffres et en notes	11

*« de la musique avant toute chose »
Verlaine*

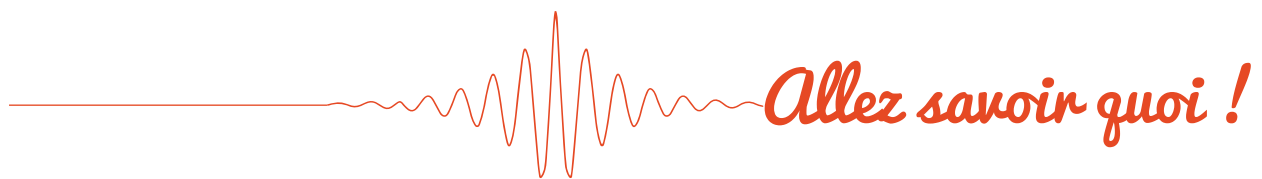


Situé au Mans, ce centre de formation est unique.

**Ses résultats sont exceptionnels : 100 % de réussite aux examens,
90 % de coefficient d'employabilité après la sortie de l'école.**

**Expertise, Expérience, Excellence, l'ITEMM est le fleuron méconnu
d'une formation « musicale » hors normes et hors pairs.**

Centre international de formation, pôle national d'innovation, centre documentaire et technique, l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique est le centre de ressources des métiers techniques de la musique : facture instrumentale (lutherie, restauration, accord et commerce des instruments de musique), régie du son et gestion des structures musicales sont au cœur de l'institut. Établissement unique en Europe, l'ITEMM développe des missions de service public en direction de la filière instrumentale en France comme à l'étranger, répondant ainsi à sa mission d'institution européenne. Né de la volonté des professionnels de la filière, l'ITEMM bénéficie du soutien des ministères en charge de la Culture, de l'Artisanat, de l'Éducation Nationale, de la région Pays de la Loire, du Conseil départemental de la Sarthe, de la Ville du Mans, de « Le Mans Métropole » et des représentants de la profession comme les chambres syndicales et les associations professionnelles. L'ITEMM appartient au réseau « Enseignement Supérieur Culture du Ministère de la Culture et de la Communication ».



Labellisé Pôle d'Innovation de l'Artisanat des Métiers de la Musique depuis 2001, l'ITEMM contribue au soutien et au développement du secteur économique des entreprises de la facture instrumentale en France.

L'ITEMM est un centre de ressources et de services de la profession, avec la vocation d'être un coordinateur et un relais de compétences entre les artisans porteurs de projets, les détenteurs de savoirs techniques et les partenaires scientifiques. Il s'adresse aux entreprises de la facture instrumentale : celles qui fabriquent, réparent, accordent, règlent et restaurent les instruments de musique.

Piloté par un **Comité d'Orientation Scientifique et Technique**, ce Pôle d'Innovation a plusieurs missions : le développement technologique des entreprises, l'observation économique du secteur d'activité, la promotion et la valorisation des métiers.

L'ITEMM appartient au Réseau National des Pôles d'Innovation initié par le service de la Compétitivité, de l'Innovation et du Développement des Entreprises de **la Direction Générale des Entreprises (DGE)** et animé au niveau national par **l'Institut Supérieur des Métiers**.

Les pôles sont des centres de ressources techniques. Ils favorisent la diffusion des innovations et l'utilisation des technologies de l'information auprès des petites entreprises et de l'artisanat, tout en permettant leur développement durable.

Un pôle d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises.

Conçu à l'origine comme un centre de ressources techno-scientifiques et fort de sa labellisation par le ministère en charge de l'Artisanat, l'ITEMM contribue à la mise en place de démarches innovantes au service des artisans de la facture instrumentale.

Grâce à son atelier de recherche appliquée doté d'équipements de mesure spécialisés, l'ITEMM constitue un bureau d'études mutualisé pour la profession. L'atelier est un lieu de développement, d'expérimentations, de mesures et d'analyses sur les instruments et les matériaux.

Allez savoir quoi !

Il s'adresse aux professionnels de la facture instrumentale, en leur fournissant des outils pour caractériser des instruments ou des prototypes d'instruments. Compte tenu de la typologie des entreprises et de leur faible capacité d'investissement en recherche et développement, l'atelier de recherche appliquée met à disposition des outils technologiques adaptés aux besoins des artisans. Cette offre complète de prestations de service technique permet un accompagnement individuel des projets d'innovation des artisans.

L'atelier est animé par une responsable ingénieure d'étude, un docteur en acoustique et une chargée de projet communication et développement. Cette équipe s'associe régulièrement à des interlocuteurs techniques et scientifiques sélectionnés en fonction des projets.

Cet espace accueille également les apprenants de l'ITEMM, leur procurant un accompagnement dans leurs travaux de recherche personnelle ou liée à leur cursus, afin de leur garantir une connaissance des outils technologiques en devenir ou déjà disponibles, favorisant ainsi l'innovation technologique.



Les travaux de mesures réalisés pour les artisans dans cet atelier sont soumis à une stricte confidentialité.

Allez savoir comment !

L'ITEMM est une association loi 1901 et à but non lucratif. Son conseil d'administration se réunit deux fois par an pour valider les grandes orientations stratégiques.

Le conseil d'administration de l'ITEMM, présidé par René Martin, est composé de membres institutionnels et professionnels.

Au quotidien, une trentaine de personnes assurent le bon fonctionnement de l'Institut sur toutes ses missions : formation professionnelle, promotion et développement de la filière et accompagnement des entreprises. Les équipes de l'ITEMM sont à l'écoute de toute demande. L'équipe pédagogique est composée de responsables de section et de formateurs techniques présents sur le campus tout au long de l'année.

Des intervenants techniques se joignent régulièrement à cette équipe pour apporter leur expertise professionnelle sur certains points particuliers.

L'Institut technologique européen des métiers de la musique dispose d'enseignements hors pair. Pour des raisons évidentes, les élèves sont particulièrement motivés. Leur passion pour la musique en fait des acteurs de leur propre enseignement. Curieux, ils deviennent rapidement pour certains des chercheurs dans leur art et leur artisanat.



Dans l'esprit du compagnonnage, les étudiants partagent avec leurs enseignants les savoirs acquis ou innés. C'est cet état d'esprit qui fait, en partie, l'excellence de cet enseignement.

Allez savoir pourquoi !

Il manquait un centre de formation pour la facture d'instruments de musique. En 1972, se créent les premières sections de formation de facture de piano au Mans. Puis, en 1978, c'est la création du Centre national de promotion des métiers de la musique. Les locaux sont hébergés au CFA de la Chambre des métiers du Mans. Il est temps de montrer que le centre a plusieurs cordes à son arc ou plutôt son archet. 1981 voit la création du Centre national de formation d'apprentis des métiers de la musique et la création du CAP de facteur de pianos avec deux options : l'une pour être accordeur, l'autre pour être réparateur.



En 1984, apparaissent les premiers stages de formation professionnelle continue pour la facture de piano. Puis, en 1987, Le Cnppmm devient l'Ecole nationale des métiers de la musique (Enamm). C'est un moment d'éclosion, de diversification et d'enrichissement des cursus. Cette année-là voit la création d'une formation de réparation d'accordéons en formation continue et la création d'une formation de réparation d'instruments à vent également en formation continue.

Ce sont les premiers projets à rayonnement européen (Portugal) dans la facture de piano et des instruments à vent.

En 1988, l'Europe bouge et le Parlement européen appelle de ses vœux la création d'un « centre européen de la facture instrumentale formant des facteurs, des accordeurs et des réparateurs d'instruments. Ce centre devrait également procéder à l'archivage de la documentation sur ce sujet et explorer les voies de l'innovation en fonction de l'évolution moderne de la musique et de la technologie.

Allez savoir pourquoi !

C'est le projet du Mans qui est retenu.

Ainsi vont être créés :

- Un baccalauréat professionnel commerce des produits musicaux.
- Des sections d'apprentissage en facture d'instruments à vent et en facture de guitares.
- Le premier certificat de Capacité professionnelle de réparateur-accordeur d'accordéon chromatique.
- Une formation technico-commerciale en facture instrumentale de 2 ans à temps plein.

En 1990, ce sera la création de l'Association pour la Formation aux Technologies des Métiers de la Musique qui est l'organisme gestionnaire de l'ITEMM. Dans le même temps, un CAP de facteur d'instruments à vent est créé ainsi qu'un CAP de facteur de guitares. Cette même année, une formation de facteur d'instruments à vent d'un an à plein temps verra le jour.

A nouveaux cursus et formations, nouveaux locaux et nouveaux besoins. La première pierre des actuels bâtiments de l'Itemm est posée. On en profite pour créer un Atelier de Recherche Appliquée.

C'est en 1992, que sera officiellement créer l'Institut technologique européen des métiers de la



musique. Dans le même temps, une filière de formation « commerce des produits musicaux » avec un Bac pro commerce et un BTS action commerciale appliqués aux produits musicaux. En 1993, c'est l'ouverture en grande pompe de l'ITEMM dans ses nouveaux locaux, avenue Olivier Messiaen : c'était la moindre des choses que l'adresse corresponde au nom d'un grand musicien.

Allez savoir pour qui !

Dans les méandres des formations, les jeunes ne savent pas toujours ce qu'ils veulent faire, ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils doivent faire. Certains pratiquent la musique et savent déjà qu'ils ne seront pas finalistes de The Voice ou concertiste professionnel.

Ils sont attirés par la technique ou la physique et souhaitent allier leur passion pour la musique à un métier à part entière. L'Institut technologique européen des métiers de la musique est fait pour eux. Leur intuition créative peut faire de ces personnes-là, des facteurs d'instruments de musique, voire des chercheurs et des ingénieurs dans ce domaine. Aujourd'hui, cet espace de formation est regardé par le monde entier. Il essaime aujourd'hui en Guyane afin de rayonner sur le continent sud-américain.





PAFI : PLATEFORME D'AIDE A LA FACTURE INSTRUMENTALE

PAFI en 3 questions :

Une aide à la facture instrumentale, c'est quoi ? Interactive, ergonomique, collaborative, sécurisée : la plateforme d'aide à la facture instrumentale aide à concevoir, comprendre et réparer des instruments de musique à vent : bois, cuivres, flûtes ou clarinettes. La maîtrise du fonctionnement acoustique des instruments de musique est à votre portée !

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'application PAFI en ligne effectue des calculs et stocke les données des utilisateurs sur un serveur distant via des comptes personnels dont la sauvegarde et la sécurité des données sont garanties.

PAFI POUR QUI ?

Artisans, réparateurs, institutions muséales, musiciens, amateurs, curieux, lycéens, professionnels ou étudiants qui se posent des questions sur le fonctionnement des instruments à vent. L'application est disponible en français et en anglais.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour tout nouvel arrivant, la création d'un compte utilisateur est effectuée à l'issue d'une formation suivie à l'ITEMM par les futurs utilisateurs de l'application, à l'exemple de celle-ci. Pour mieux répondre aux demandes d'accompagnement déjà nombreuses des utilisateurs, d'autres services sont en cours d'élaboration : réalisation des mesures sur site où à l'ITEMM via des capteurs dédiés, accompagnement de projets d'innovation ou de conception, expertise technique et acoustique.

ORGANISATION PRINCIPALE DU PROJET

LAUM

PARTENAIRES

ESEO ANGERS

IRCAM

ITEMM LE MANS

TÉLÉCOM PARISTECH

IRCAM SYSTÈMES

ET SIGNAUX SONORES

(AUDIO/ACOUSTIQUE,
INSTRUMENTS)



l'ITEMM en chiffres et en notes

4 000 m² de locaux

1 auditorium 130 places équipé en régie son et vidéo

5 ateliers dédiés à la facture instrumentale

36 studios d'accord

16 studios de pratique instrumentale individuelle

10 studios techniques du son et multimédia

4 500 ouvrages techniques spécialisés

1 atelier de recherche appliquée

250 élèves

150 000 heures de cours dispensées chaque année

70 intervenants professionnels

38 personnels permanents

350 entreprises partenaires

50 stages de formation pour les professionnels par an

13 diplômes et titres proposés



Jean-Baptiste Galland

06 89 26 65 81

jean-baptiste.galland@agencekaolin.com

Aline Angeli

02 43 39 39 44

aline.angeli@itemm.fr